

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 030-213000284-20250310-2025\_03\_09-AR



Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE  
Service Aménagement Urbain  
Domaine et patrimoine

## DÉCISION MUNICIPALE n° 2025-03-09

**Objet : Renouvellement d'un bail avec l'État, Commissariat de Police**

**Le Maire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-07-22A du 3 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au maire,

Considérant que le bail signé entre l'Etat et la Commune de Bagnols-sur-Cèze pour des locaux destinés à abriter le commissariat de police, est arrivé à échéance le 31 janvier 2025,

### DÉCIDE

- de signer avec l'Etat, le renouvellement du bail pour une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 jusqu'au 31 janvier 2034 pour les locaux situés dans un immeuble cadastré section BH n° 302 sis 2, Esplanade André Mourgues comprenant des locaux d'une superficie totale de 514 m<sup>2</sup>,

- que le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de vingt-cinq mille sept cents euros hors taxes et hors charges (25.700 € HT), payable par trimestre à terme échu.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,

Le Maire,  
Jean-Yves CHAPELET